



MAIRIE DE BUSSIÈRES

**PROCÈS VERBAL n° 05/2024
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 24 octobre 2024 à 20h00**

L'an deux mil vingt-quatre à 20h00, le jeudi 24 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Dominique MACHURÉ, Maire,

Conseillers présents :

MM Patrick SALA, Jean-Luc RONDEAU, Florent VALLÉE, François BAYLE, Mmes Céline D'HOKER, Sophie RANSON, Patience AMEDJI, Nathalie CHAVES

a donné pouvoir :

M. Éric DESPRES à M. Dominique MACHURÉ

M. Louis CERLE à Mme Céline D'HOKER

Absent non excusé :

M. Jean-Charles MENTA

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame Nathalie CHAVES est désignée secrétaire de séance.

Pour délibération, Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

- Détermination des taux de promotion pour les avancement de grades

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membre présents et représentés, accepte cet ajout.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès Verbal du 2 juillet 2024,
2. Travaux à réaliser route de Chavosse – Ru de Brun et la Jarrie suite aux pluies diluviennes,
3. Comptes de fonctionnement du RPI Bassevelle-Bussières pour l'année 2023,
4. Demande par l'école de Bassevelle d'une intervention d'un agent pour l'année 2024-2025,
5. Célébration du 11 novembre,
6. Goûter de Noël des Aînés,
7. Distribution des jouets de Noël aux enfants scolarisés au RPI,
8. Vœux du Maire 2025,
9. Affaires diverses

1 - Approbation du procès verbal du 2 juillet 2024

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 2 juillet 2024 qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représenté.

2 – Détermination des taux de promotion pour les avancements de grades

Délibération 27/2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L522-27 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Une demande avait été faite auprès du CST le 22 janvier 2024, restée sans réponse.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un nombre entier, le principe de l'arrondi à l'entier supérieur est retenu ou la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit avant réponse du CST :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte la proposition ci-dessus qui dure depuis le 22 janvier 2024 et dont les agents ont le mérite d'avancement de grades.

3-Travaux à réaliser route de Chavosse – pont du Ru de Brun et la Jarrie suite aux pluies diluviennes

Délibération 28/2024

Monsieur le Maire rappelle que suite aux fortes pluies de fin septembre qui avait engendrées un fondis le long de la route de Chavosse au niveau du ru de Brun, les pluies diluviennes des 9 et 10 octobre 2024 ont fini par miner le dessous de la route et endommager l'ouvrage du pont.

A cet effet avec les conseils et l'aide de la DDT de La Ferté Gaucher, la route de Chavosse a du être fermée et une déviation a été mise en place.

Des travaux de première urgence ont été réalisés afin de rétablir au plus vite la circulation de la route de Chavosse par l'entreprise PAUL& RONDEAU TP.

Un devis a été établi par ladite société d'un montant de 17.585,00 € HT soit 21.102,00 € TTC qui comprend également la réparation rive de chaussée et confortement de talus au lieu-dit La Jarrie aux abords du ru de Brun.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'opération de remise en état de la route de Chavosse et la réfection des berges situées au lieu-dit la Jarrie suite aux pluies diluviennes des 9 et 10 octobre 2024,
- accepte le devis de la société PAUL & RONDEAU TP d'un montant de 17.585,00 € HT soit 21.102,00 € TTC,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer le règlement dès réception de la facture,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

4 – Comptes de fonctionnement du RPI Bassevelle-Bussières pour l'année 2023

Délibération 29/2024

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les comptes de fonctionnement du RPI Bassevelle-Bussières de l'année 2023. Ils représentent l'ensemble des dépenses et recettes des frais scolaires, de cantine et de périscolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer le mandatement des dépenses de fonctionnement du RPI Bassevelle-Bussières à la Mairie de Bassevelle qui s'élèvent pour l'année 2023 à 3.613,84 Euros,
- autorise Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette dépense.

5 – Demande par l'école de Bassevelle d'une intervention d'un agent pour l'année 2024-2025,

Monsieur le Maire fait état d'une demande par l'école de Bassevelle de l'intervention d'un agent sur l'année 2024-2025 afin de venir en aide dans la classe des 3^{ème} année de maternelle et CP d'un effectif de 19 enfants.

Il donne également lecture de la convention relative aux modalités d'intervention et aux dispositions financières entre les communes de Bassevelle et Bussières.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés émet un avis défavorable au vu de l'effectif de la classe. Un courrier sera adressé à Monsieur le Maire de Bassevelle

6- Célébration du 11 novembre 2024

Monsieur le Maire invite l'ensemble du Conseil Municipal et des administrés à la cérémonie du 11 novembre 2024 à 11h, qui sera suivie du verre de l'amitié.

7 – Goûter de Noël des Aînés

Monsieur le Maire invite l'ensemble du Conseil Municipal au goûter de nos Aînés qui aura lieu le mardi 17 décembre à 15h. A cette occasion, les enfants de l'école de Bussières viendront chanter pour animer cet après-midi qui se terminera par la distribution des colis.

8 – Distribution des jouets de Noël aux enfants scolarisés au RPI

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que la distribution des jouets de Noël aux enfants de Bussières scolarisés au RPI aura lieu le vendredi 20 décembre 2024 vers 16h50.

Ce même jour, les institutrices du RPI vous accueilleront au marché de Noël à l'école de Bussières.

9 – Vœux du Maire 2025

Monsieur le Maire propose d'effectuer les Vœux du Maire le dimanche 12 janvier 2025. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

11- Affaires diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que pour des raisons de santé, Monsieur ROUSSEAU sera absent environ 3 semaines à compter du 27 novembre,
- que les travaux du recensement à la population 2025 avancent. Le premier jour de l'enquête aura lieu le 16 janvier 2025,
- avoir rencontré l'association CPIE Boucles de la Marne pour la protection des crapauds sonneur à ventre jaune. Ces amphibiens se développent sur notre commune au Bois de l'Eglise où des ornières ont été créées pour les protéger,
- d'avoir accepté un devis auprès de la société WIAME VRD afin de refaire la peinture des lignes centrales et les passages piétons de la RD 407. Ce devis s'élève à 6.120,00 € HT soit 7.344,00 € TTC,
- d'avoir accepté un devis auprès de la société OLIVIER PAYSAGE afin d'élaguer la haie située sur le terrain périscolaire. Ce devis s'élève à 2.800,00 € HT soit 3.360,00 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h50

Nathalie CHAVES
Secrétaire de séance



Dominique MACHURÉ
Maire

